

## **VŒU**

### **Pour le retrait du projet de décret relatif à la tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

LE CONSEIL,

sur la proposition du Groupe des Elus Socialistes au nom de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant :  
(par 37 voix pour et 5 abstentions)

### **Pour le retrait du projet de décret relatif à la tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes en application du nouvel article L.314-2 du Code de l'action sociale et des familles qui devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

Tandis que notre ville et celle de Vitry ont entériné en mai dernier la création d'un établissement intercommunal pour la gestion d'EHPAD, la réforme de la tarification de ces établissements telle qu'elle est envisagée depuis cet été fait craindre le pire en matière de prise en charge des personnes dépendantes.

Si l'allongement de la vie est une évolution dont on ne peut que se réjouir, il représente également un défi de taille pour nos sociétés. Il y a donc urgence à impulser une politique publique du vieillissement digne de ce nom, la France accusant déjà un retard considérable par rapport à ses voisins européens.

Mais, et alors que le dernier rapport annuel de la Cour des Comptes fait encore une fois état d'une offre d'accueil en maisons de retraites inadaptée, ce décret, en préconisant la mise en place d'une dotation globale aux EHPAD et la possibilité de fixer eux-mêmes les tarifs hébergement pour les résidents ne bénéficiant pas de l'aide sociale, porte gravement atteinte au principe d'égalité et aurait pour conséquence, s'il entrait en vigueur, l'instauration d'un système à deux vitesses. Car sous couvert d'impulser une culture de responsabilité et de liberté, cette réforme vise à rapprocher le mode de gestion des établissements publics et associatifs de celui des maisons de retraite privées, ce qui est proprement inacceptable.

Face aux nombreuses réactions de rejet suscitées par cette potentielle libéralisation des tarifs d'hébergement, Nora Berra, Secrétaire d'Etat chargée des Aînés s'est voulue rassurante et a semblé revenir sur cette mesure. Si nous ne pouvons pas présumer de ses intentions, nous devons toutefois rester en alerte et prendre garde à ce que ce décret n'entre pas en vigueur tel qu'il est au 1<sup>ER</sup> janvier 2010.

Considérant que l'hébergement en maison de retraite représente pour les personnes âgées et leur famille un véritable défi financier- Rappelons que, de l'aveu même du Ministre du Travail, 76% des Français se disent dans l'incapacité de prendre en charge l'hébergement de leurs aînés en maison de retraite ;

Considérant que la prise en charge de la dépendance relève de la solidarité nationale et non pas de la seule solidarité familiale comme le suggère l'actuel Gouvernement ;

Considérant la vulnérabilité des personnes âgées accrue par l'ampleur de la crise économique  
- le service des retraités de notre ville en fait le constat chaque jour ;

Le Conseil municipal d'Ivry sur Seine réuni le 24 septembre 2009

- demande le retrait du projet de décret relatif à la tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes ;

- réclame que le gouvernement réponde concrètement des engagements pris lors du lancement du Plan national « Bien vieillir » ;

- exige que, bien au delà des anecdotes 50 millions d'euros prévus pour la construction de maisons de retraite dans le Plan de relance, le gouvernement mobilise enfin les fonds nécessaires à une véritable prise en charge de la dépendance, notamment en allouant les moyens humains et financiers en matière d'hébergement et d'accès aux soins.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2009